



Procès Verbal de la 5^e table de concertation sur les lacs des Laurentides (TCLL)
Tenue à la salle communautaire de Lakefield, Canton de Gore, MRC d'Argenteuil
Le 8 décembre 2005 à 10h00

Proposition d'ordre du jour :

- 1- Mot de bienvenue de M. Normand Champoux, maire de Wentworth
- 2- Ouverture de la réunion
- 3- Accueil des nouveaux participants
- 4- Présentation des objectifs et du plan d'action de la table
- 5- Lecture, adoption et suivi du compte-rendu du 25 mars 2005
- 6- Cadre opérationnel pour une gestion durable des lacs
 - 6.1 Présentation du plan d'action et échéancier
 - 6.2 Rôle de la table de concertation

Diner

- 7- Programme de suivi volontaire des lacs
 - 7.1 Présentation du rapport d'activités
 - 7.2 Perspectives 2006
 - 7.3 La surveillance volontaire des lacs
- 8- Varia
- 9- Levée de la rencontre
- 10-

Étaient présents :

Membres :

Louis Roy, Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
Manon Ouellet, Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
Jean Loisier, RAL St-Faustin Lac Carré
Richard Carignan, Station de Biologie de Ste-Hyppolite, Université de Montréal
Michel Champagne, Environnement Mont-Tremblant
Richard Barriault, Wentworth-Nord
Alain Rochon, Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
Guy D'Astous, Ministère des Transports du Québec
Louise Nadon, Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, secteur faune
Benoit Bertrand, Rappel St-Adolphe
Michel Lalonde, RAP Hautes Laurentides
Murielle St-Charles, CCEPL- Regroupement Val-des-Lacs et conseillère municipale à Val des Lacs
Francis Barbe, Directeur, AGIR pour la Diable
Benoit Gravel, Directeur, Abrinord
Gilles Beauregard, REGAL St-Hippolyte
André Hade, Université du Québec à Montréal
Paulette Dupont, COBALI
Lucien Paquette, FALMA
Vincent Clément, Biofilia Inc.
Richard Morin, Aménagiste, MRC des Laurentides
Jean Labelle, Aménagement du territoire, MRC d'Antoine-Labelle
André Boisvert, Aménagiste, MRC des Pays d'en Haut
Danielle Jacques, MRC d'Argenteuil
Normand Champoux, Maire de Canton Wentworth
Déborah Bélanger, Mairesse de Rivière-Rouge

Observateurs :

Simone Fabre, administratrice, CRE Laurentides
Yvon Nielly, MRC Pays d'en Haut
Grant MacKenzie, Conseiller municipal à Sainte-Agathe-des-Monts
Denis Desautels, CCEPL- Val-des-Lacs
Janie Larivière, Directrice, COBALI
James Jackson, Inspecteur, Morin Heights

Personnes-ressources :

Samuel Lapiere, Concepteur graphique, CRE Laurentides
Cathy Crago, Chargée de projet, CRE Laurentides
Anne Léger, Directrice adjointe, CRE Laurentides
Jacques Ruelland, Président, CRE Laurentides
Agnès Grondin, Directrice générale, CRE Laurentides

1- Mot de bienvenue de M. Normand Champoux, maire de Canton de Wentworth

M. Normand Champoux souhaite la bienvenue aux participants de la table et remercie le CRE Laurentides pour son travail dans le domaine des lacs dans la région des Laurentides.

2- Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 10h22.

M. Jacques Ruelland fait la lecture de la proposition d'ordre du jour et propose de laisser le point varia ouvert.

Il est proposé par M. Michel Lalonde, appuyé par Mme Paulette Dupont d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

TCLL-012-08-12-05

Adoptée à l'unanimité

3- Accueil des nouveaux participants

Chaque participant se présente à tour de rôle dans un tour de table.

4- Présentation des objectifs et du plan d'action de la table

Mme Agnès Grondin, directrice générale du CRE Laurentides, explique à l'aide d'une présentation power point, les objectifs de la mise sur pied de la table de concertation sur les lacs des Laurentides en 2003. Elle présente l'organigramme du projet « Bleu Laurentides », qui est en fait le plan d'action de la Table, et qui vise à susciter la mobilisation, la collaboration et la concertation entre les différents acteurs, développer des stratégies pour améliorer les modes de gestion, d'utilisation et de suivi des écosystèmes lacustres.

Mme Agnès Grondin explique que le monde municipal sera sollicité pour déclencher le mouvement par le biais d'un forum national sur les lacs qui est organisé par le CRE Laurentides, en collaboration avec le regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et qui aura lieu en juin 2006 à Sainte-Adèle. L'identification visuelle, les objectifs, le comité organisateur au CRE et le comité avisur national du forum sont présentés aux membres de la table.

Le volet municipal de Bleu Laurentides vise à identifier 3 enjeux municipaux sur la question des lacs, poser un diagnostic, puis trouver des solutions éventuellement mises en œuvre par des projets pilotes. Pour ce faire, Mme Grondin explique que la Table doit mettre sur pied un comité d'experts. Le monde municipal est la clientèle stratégique puisque c'est lui qui a la responsabilité de planifier l'aménagement du territoire et de faire appliquer les règlements nécessaires. .

M. Richard Morin souligne que dans la manière d'aménager les secteurs riverains, on doit développer de nouvelles approches, en fait, remettre en question la façon d'aménager le territoire en milieu riverain.

M. Michel Lalonde explique la situation du lac qui a été littéralement vidé par un propriétaire dans son secteur – dossier à suivre. M. Jacques Ruelland explique qu'il a discuté de ce cas avec Le Ministre Mulcair et que cela soulève la question de la juridiction sur les lacs privés. M. Jean Labelle de la MRC d'Antoine Labelle dit que normalement dans un cas comme celui-ci c'est à la municipalité de sévir, mais que des avis ont été demandés tant à la FAPAQ qu'au

MDDEP, et qu'à ce jour aucune réponse n'a été obtenue. Mme Louise Nadon de la FAPAO dit qu'eux demandent la restauration dans un cas comme celui-ci.

M. Normand Champoux explique que dans sa municipalité (Wentworth) ils ont adoptés des règlements municipaux et qu'ils sont respectés.

M. Grant Mackenzie, exprime que les MRC pourraient devenir un peu plus sévère.

5. Lecture, adoption et suivi du compte-rendu du 25 mars 2005

M. Jacques Ruelland survole en lisant les points importants du procès verbal de la dernière rencontre de la table qui s'est tenue le 24 mars 2005.

Il est proposé par M. André Boisvert, appuyé par M. Beauregard d'adopter le procès verbal du 25 mars 2005.

TCLL-013-08-12-05

Adoptée à l'unanimité

Arrivée de Mme Deborah Belanger à 11h07 – M. Jacques Ruelland la présente aux membres de la Table.

6- Cadre opérationnel pour une gestion durable des lacs –Volet municipal

6.1 Présentation du plan d'action et échéancier

Pour amorcer du bon pied le volet municipal de Bleu Laurentides, la Table doit préciser les enjeux et les objectifs. Cet exercice permettra d'alimenter l'équipe du CRE afin de réaliser des activités qui répondront aux besoins dont notamment le programme du forum et les thèmes qu'il faut aborder. Mme Agnès Grondin explique à l'aide d'une présentation power point, que le Volet municipal de Bleu Laurentides est en développement. Elle propose le cadre de travail suivant :

Développer de nouvelles orientations susceptibles de faciliter et d'encadrer les interventions municipales en matière de gestion durable des lacs et de leurs bassins versants.

Mme Agnès Grondin demande si la table est d'accord avec cette proposition.

M. Jacques Ruelland explique qu'on fait face à un dilemme, soit l'objectif provincial de décentralisation vers les municipalités, et la difficulté qu'ont les municipalités de faire face à ces nouvelles responsabilités. Il mentionne que la région des Laurentides connaîtra la plus grande poussée démographique avec une polarisation de la population autour des plans d'eau – donc impacts importants sur ces plans d'eau. Dans la MRC d'Antoine-Labelle, il n'y a plus de terrains en bordure des lacs –il existe une pression énorme autour des lacs qui entraînent des problèmes de plus en plus sérieux – dont les blooms de cyanobactéries cet été entre autres au Lac Chaud à La Macaza. Au niveau du déboisement, de l'artificialisation des berges, il y a énormément de travail à faire, et les lacs sont un moteur économique et social majeur. M. Jacques Ruelland précise que l'objectif de cette Table est donc de trouver des solutions mobilisatrices.

Qu'est-ce qu'on fait spécifiquement – au niveau des municipalités qui ont le pouvoir – le levier pour agir sur la protection des lacs. La question des fosses septiques, par exemple, à St-Hyppolite. La problématique des droits acquis.

Mme Déborah Bélanger parle de la municipalité de Wentworth qui est un bon exemple de bonne gestion des installations septiques – M. Normand Champoux dit qu'ils vont mettre le budget nécessaire pour s'assurer de contrôler toutes les installations.

M. Richard Morin souligne qu'il y a eu un sondage qui disait qu'au Québec le tiers seulement des municipalités appliquaient leur réglementation. Le problème est l'application des règlements. La réalité est souvent budgétaire, surtout pour les petites municipalités.

M. André Hade –revient sur la formulation du consensus.
Il indique qu'il supprimerait le mot « nouvelles » parce que cela suppose que ce qui s'est fait avant n'est pas bon. Il supprimerait « encadrer » pour remplacer par « coordonner ».

M. Michel Champagne dit qu'on peut arriver à une série de vœux pieux mais que c'est dans l'application et dans l'harmonisation des juridictions que réside l'essentiel. Des mesures de bases systématiques au niveau provincial, minimales, qui devraient être absolument appliquées – ex. 10, 15 et 30 mètres de protection.

M. Jacques Ruelland demande : Avons-nous les assises scientifiques (argumentation) pour déterminer ce genre de paramètres ?

M. Richard Carignan réponds qu'à ce sujet là, le monde va changer dans 3 ou 4 mois avec les résultats d'une étude. Elle sera prête à temps pour le forum. Il s'agit de chiffres. Il précise que le problème n'est pas technique, ni scientifique, c'est une question d'application.

Mme Agnès Grondin dit que c'est justement l'un des objectifs du volet municipal – de trouver une façon d'appliquer les règlements correctement. M. Richard Carignan dit que la majorité des municipalités n'ont pas les moyens d'appliquer leur réglementation.

M. Richard Barriault parle des inspecteurs municipaux qui ont un double rôle – dont celui d'émettre des permis de construction – en plus de surveiller l'environnement – ce qui est difficile pour une seule personne sur de grands territoires. Les associations doivent avoir des recours pour forcer les municipalités à appliquer leur règlement.

M. Grant MacKenzie propose une surveillance volontaire des fosses septiques. Pour l'évaluation de l'efficacité des installations septiques.

M. Normand Champoux dit qu'ils ont engagé un spécialiste qui fait une approche visuelle puis visite dans la maison et utilise un colorant et que cela fonctionne bien.

M. Grant MacKenzie dit qu'on doit mobiliser et éduquer les citoyens.

M. Jacques Ruelland répond que c'est l'exercice du carnet de santé des lacs.

M. André Boisvert dit que c'est une obligation d'appliquer le Q2r8 – règlement sur les installations septiques des résidences isolées. Vidange aux 2 ans – ou 4 ans pour des non-résidents. La décentralisation – c'est aussi de déléguer des responsabilités à des gouvernements qui n'ont pas toujours de moyens – en somme leur refiler les factures.

M. Gilles Beauregard exprime que ce n'est pas clair que c'est de la juridiction des municipalités de prendre soin des lacs.

M. Alain Rochon dit qu'au MDDEP ils font des formations, qu'un cadre réglementaire existe avec des exigences minimales qui ne sont pas suffisamment respectées. A quoi serviraient de nouvelles orientations, si celles qui sont existantes ne sont pas respectées ? On n'a pas plus de ressources et on n'en aura pas plus. Il faut être réaliste, et je crois que la sensibilisation et l'éducation sont les meilleurs moyens de faire changer les choses.

M. Richard Carignan reconnaît que c'est difficile de faire respecter les règlements mais quand les gens rasant les bords de lacs sans même savoir que c'est illégal, c'est forcément que quelqu'un ne fait pas son travail.

M. Benoit Gravel dit que la Table devrait jouer un rôle de facilitateur.

Mme Murielle St-Charles dit que les citoyens qui ont des maisons autour des lacs n'ont pas suffisamment d'information et que les municipalités pourraient fournir de l'information.

M. Vincent Clément dit qu'il pourrait y avoir de nouvelles orientations, des normes plus sévères dans des municipalités qui sont en grand développement comme Tremblant et pour les autres rester avec les mêmes règlements.

M. Guy D'Astous dit que si dans le forum on pouvait s'assurer qu'il y ait un débat sur le financement – une politique de délégation de ces domaines là. Quand on n'a pas de moyens on fait de la sensibilisation. Les constats qu'on fait par exemple sur les droits acquis, on ne fait pas d'inventaires, il y a sûrement une façon de changer la réglementation, peut-être exiger un système d'égout en bordure des lacs ?

Mme Paulette Dupont, en tant représentante d'une association, dit que la situation est devenue d'une telle urgence, qu'on oublie le travail des organismes de citoyens et des organismes environnementaux. Pourquoi cette Table existe justement c'est parce qu'il y a eu ce travail de mobilisation et de sensibilisation. On se retrouve depuis des années devant des conseils municipaux en tentant de faire bouger les choses.

M. James Jackson, inspecteur municipal, dit qu'il est le lien entre le citoyen et le règlement. Il a fait une conférence sur l'impact dans la bande riveraine et suivi des cours du MDDEP. Toutes les municipalités ont besoin d'avoir quelqu'un pour expliquer aux citoyens pourquoi, comment, pas seulement dire non, mais pourquoi. C'est dommage qu'il n'y ait pas plus d'inspecteurs à cette table ! Il faut viser un engagement municipal, ils ne sentent pas suffisamment interpellés – il faut s'adresser aux élus !

Mme Deborah Bélanger (maire de Rivière-Rouge) dit que les municipalités ont besoin d'aide, qu'elles sont débordées, que les mentalités changent, qu'on fait du progrès. Qu'il y a beaucoup de responsabilités au niveau municipal et le rôle de cette table est primordial.

M. Jean Loisier propose qu'à la place « d'orientations » on indique « développer de nouveaux outils ». Il mentionne qu'à Saint-Faustin, ils ont proposé de faire eux-mêmes une base de données sur les vidanges de fosses septiques.

M. Yvon Nielly dit que des kilomètres de bandes riveraines disparaissent chaque année, qu'il pratique depuis 20 ans dans le domaine de l'environnement, et il constate que nous avons encore énormément de travail à faire. Cela coûterait des fortunes à la municipalité pour imposer une remise en état de la bande riveraine.

M. Michel Lalonde dit qu'il faudrait aller chercher des gens en sciences humaines en plus des scientifiques. Il propose « une gestion durable de l'eau » à la place de « des lacs et de leurs bassins versants »

Mme Agnes Grondin dit que c'est beaucoup trop ambitieux et qu'il ne faut pas empiéter sur les organismes de bassins versants.

Mme Manon Ouellet indique que les lacs sont plus proches des gens que la notion « eau ».

Mme Agnes Grondin propose de présenter la démarche seulement et d'en discuter après le dîner.

On revient aux *Objectifs du cadre opérationnel* :

- Travailler dans l'action avec les intervenants concernés, notamment les élus et les gestionnaires municipaux;
- Favoriser un rapprochement entre les municipalités et les associations de lacs;
- Orienter l'action et assurer un suivi des gains en matière de gestion durable des lacs;

- Valoriser les bonnes pratiques municipales en matière de gestion durable des lacs;

Puis les Moyens proposés :

- Identifier les représentants municipaux à la TCLL et sur les comités d'experts;
- Identifier des principes à la base de la gestion durable des lacs;
- Identifier trois enjeux laurentidiens prioritaires et poser un diagnostic pour chacun d'eux;

Mme Agnes Grondin explique qu'on a formé cette table en 2003, pour associer les milieux municipaux, scientifiques et communautaires. Elle demande à chacun de se demander s'il est la bonne personne pour siéger à cette Table – de remettre en question la pertinence d'être là et si quelqu'un d'autre pourrait le ou la remplacer après 3 ans. Pour le comité expert à être formé, une démarche est déjà enclenchée pour trouver des personnes dans chaque MRC – élus et technique.

Les orientations pour l'Action :

- Les objectifs visés pour chacun des enjeux choisis;
- Les moyens d'action possibles ;

Le suivi des gains :

- les indicateurs d'état
- les indicateurs de performance

Mise en œuvre par des projets-pilotes

M. André Hade dit que le volet – éducation – sensibilisation- devrait être ajouté aux moyens.

Mme Agnès Grondin dit qu'elle le place dans les enjeux plutôt que dans les moyens.

M. Hade ajoute qu'il devrait faire partie des objectifs.

Ajournement de la réunion à 12h25 pour le dîner.

Reprise à 13h25

Mme Agnès Grondin propose un calendrier des activités de décembre 2005 à décembre 2007. Le volet municipal est un projet en développement, le CRE Laurentides cherche le financement nécessaire pour réaliser ces activités, il faut donc comprendre que cet échéancier peut varier et devra refléter les ressources humaines et financières disponibles. Dans ce contexte, le rôle de la TCLL dans cet exercice pourra être de valider, prioriser ou choisir les enjeux ?

7- Programme de suivi volontaire des lacs

7.1 Présentation du rapport d'activités

7.2 Perspectives 2006

Présentation power point du rapport d'activité, on fait circuler le document Bleu Laurentides Chantier. Mme Agnès Grondin remercie les représentants du MDDEP. Applaudissements de la Table. Elle remercie les associations participantes au projet pilote 2005 du carnet de santé.

Une discussion autour de la question de la validité scientifique des données prises par les associations de lacs est amorcée.

M. Jacques Ruelland demande : « est-ce qu'on peut mettre à profit les associations de lacs pour suivre la qualité de leur lacs ? »

Mme Louise Nadon se dit intéressée par les données du carnet de santé, pour mettre à jour les bases de données du ministère.

M. Richard Carignan répond : « je pense que ces suivi là ont une valeur, mais pas nécessairement scientifique, peut-être qu'elles peuvent servir de surveillants, et qu'elles seront à même de trouver un problème important »

M. Louis Roy : « la valeur scientifique, c'est une préoccupation très grande que nous avons, il faut se donner un certain temps, même si il faut faire preuve d'une grande prudence. »

Mme Agnès Grondin : « un suivi pour une prise en compte et une prise en charge permet aussi aux associations de faire du dépistage et si on arrive à une certaine rigueur scientifique, on est 2 fois gagnants ! C'est expérimental ! »

M. André Hade : « j'applaudis des 2 mains que cet outil existe, mais je répète il faut être très modeste dans les données que l'on peut récolter – valeurs qualitatives – vs valeur quantitatives – je demeure sceptique.

Discussion sur l'archivage des données.

M. Michel Champagne, dit que le CRE Laurentides devrait être l'organisme qui recueille les données.

Carnet de santé

À titre de présidente de l'Association du Lac Caché, association participant au suivi volontaire de Bleu Laurentides, Mme Anne Léger propose de recommander l'embauche d'une ressource humaine par les municipalités pour accompagner les associations intéressées à faire un suivi volontaire de leur lac et travailler avec le carnet de santé.

7.3 La surveillance volontaire des lacs MDDEP

Présentation du programme de surveillance volontaire des lacs (RSV-Lacs) par M. Louis Roy du MDDEP.

Période de question

M. André Hade dit qu'il trouve inconcevable qu'un état comme le Québec n'analyse pas systématiquement tous ses lacs, ceux-ci représentent des enjeux majeurs.

M. Richard Morin – demande si on ne pourrait pas finir par avoir une commande du ministère pour que les MRC réglementent comme cela s'est fait pour l'agriculture.

Mme Agnès Grondin rappelle qu'il est primordial de donner l'accessibilité aux données – au sujet des directives et des constats, étant donné que M. Carignan aura beaucoup de choses à dévoiler lors du Forum, est-ce que cela pourrait déboucher sur des directives du ministère ?

Remerciements de M. Jacques Ruelland aux responsables de l'organisation – aux représentants des ministères, et à chacun des participants.

9- Levée de la rencontre

Il est proposé par M. Normand Champoux, appuyé par Mme Danielle Jacques de lever la réunion à 15h27, l'ordre du jour étant épuisé.

TCLL-014-08-12-05

Adoptée à l'unanimité